



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
SOURCES DU LAC D'ANNECY ■■

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Envoyé en préfecture le 19/12/2016

Recu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le 19/12/2016

ID : 074-247400773-20161215-DEL\_20161215\_2-DE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 127/16

Date de convocation 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **15 décembre 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **RIVIERES – PONT DE LA BREVIERE – TRAVAUX URGENTS**

### MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ  
Roland BLAMPEY  
Marc LLEDO  
Paul CARRIER

Marcel CATTANEO  
Philippe PRUD'HOMME  
Jacky GUENAN

Michel COUTIN  
Ulrich GAGNERON  
Sylviane REY

Nicolas BLANCHARD  
Gérard CHAMPANGE  
Hervé BOURNE

### MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

### MEMBRES EXCUSES

## EXPOSE

Monsieur le Vice-président rappelle que :

- par délibération N° 43 /16, le bureau communautaire a autorisé monsieur le Président à engager la phase 3 du programme de restauration du St Ruph Glière Eau morte, à savoir la reconnexion fonctionnelle de l'Eau-Morte au Marais de Giez-Doussard-Faverges-Seythenex
- ces travaux intègrent par convention avec le SILA, la réalisation du renforcement du passage d'une canalisation d'eaux usées située juste en amont du pont de la Brévière.

Il explique que les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques échangées préalablement entre le maître d'œuvre de la CCSLA et le bureau d'études du SILA.

Suite à la crue du 1<sup>er</sup> Novembre 2016, les services de la CCSLA ont constaté une évolution anormale au droit de la canalisation et alerté les services du SILA :

La protection de la conduite a été découverte et se trouve être plus haute que prévu et non jointive avec la berge droite. L'eau s'est infiltrée par ce point de faiblesse et le phénomène d'accélération induit a mis en mouvement les alluvions. L'eau s'est infiltrée de part et d'autre de la conduite. Dans ces conditions les blocs de protection posés en septembre ont été déstabilisés et sont devenus inopérants.

Les solutions d'urgence proposées par le maître d'œuvre de la CCSLA et destinées à stabiliser la situation n'ont pas été mobilisées par le SILA, aussi durant le mois de Novembre la situation s'est dégradée. Les blocs se sont enfoncés dans le lit de l'eau morte et une fosse s'est créée à l'aval. La conjugaison de ces événements a eu pour conséquence de dégager la conduite. Des enrochements déposés en rive droite se sont

également affaissés, laissant craindre un affouillement du pont, l'eau étant de fait canalisée prioritairement en rive droite.

Une réunion s'est déroulée le 25 Novembre à la DDT au cours de laquelle il a été décidé des travaux à réaliser en urgence et en régime dérogatoire définis comme suit :

### Travaux

Les travaux de confortement provisoires et destinés à stabiliser la situation pour la période hivernale consisteront à :

- Placer un filtre à l'aval de la conduite qui sera maintenu par des blocs d'enrochements.
  - L'objectif est de bloquer la mise en mouvement des matériaux sous la conduite. Les blocs installés combleront la fosse d'appel créée à l'aval. Le béton de protection excédentaire sera découpé pour placer la toile et les blocs.
- Mettre en œuvre des enrochements pour protéger le pont et la berge en amont droit de l'ouvrage.
- Installer un dispositif de dérivation des eaux (une dizaine de mètres) sous la forme d'une buse permettant la mise à sec nécessaire à la bonne mise en place du filtre.
- Réaliser une pêche électrique.

### Après travaux

- La surveillance hivernale (SILA – CCSLA – Commune de Giez) continuera.
- Un point de situation sera réalisé début avril 2017.

### Maitrise d'œuvre :

- Le cabinet Hydrétudes dimensionnera les blocs et conduira directement la réalisation des travaux par l'entreprise.

### Régime Administratif :

- La police de l'eau autorisera par dérogation les travaux provisoires après dépôt d'un dossier de déclaration de travaux (adressé par courriel). Elle demande impérativement dans un second temps, que l'ensemble des solutions possibles soit étudiées et lui soient présentées dans une approche « Coûts/bénéfices ». Des Critères non exhaustifs :
  - renforcement définitif,
  - déplacement de la conduite compte tenu de la contrainte liée à la proximité du pont,
  - l'abaissement de la station de pompage,
  - la déviation en passage aérien aval du pont.....

### Conduite Administrative et Financière des travaux

- Le montant de ces travaux est évalué à 12000 € HT et la maitrise d'œuvre à charge de la CCSLA à 3000 € HT. Ils seront réalisés dans le cadre du marché en cours concernant la « reconnexion du Marais » : MOA CCSLA
- La CCSLA prend en charge la prestation de maitrise d'œuvre complémentaire – conformément au cadre conventionnel avec le SILA.
- Le SILA prend à sa charge les travaux de stabilisation de la conduite – un avenant à la convention en cours reste à intervenir.
- La commune de Giez prend à sa charge les travaux de confortement du Pont. Une convention de financement interviendra entre la commune et la CCSLA.

Monsieur le vice-président demande aux membres du bureau d'autoriser le président à engager la dépense et recouvrir le coût des travaux auprès du SILA par signature d'un avenant à la convention en cours, et auprès de la commune de Giez par le biais d'une convention de financement.

Le bureau après en avoir délibéré valide les propositions de Monsieur le Vice-président et autorise Monsieur le Président à engager la dépense et recouvrer le coût des travaux auprès du SILA par signature d'un avenant à la convention en cours, et auprès de la commune de Giez par le biais d'une convention de financement.

|                    |              |   |               |
|--------------------|--------------|---|---------------|
| Résultat du vote : |              |   |               |
| Votants : 13       | Abstention : | 0 | Exprimés : 13 |
| Pour : 13          | Contre :     | 0 |               |

Délibération rendue exécutoire le **19 DEC. 2016**

Affichage le

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)
- SILA
- Mairie GIEZ

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 19 DEC. 2016  
POUR COPIE CONFORME  
LE PRÉSIDENT,  
Michel COUTIN

